

Document 3 : La Francophonie : image d'un héritage de la colonisation ?

La conception universalisante des droits et des lois, de la citoyenneté et du génie éclairé de la langue française, a eu d'indéniables répercussions sur la théorisation politique des principes de la colonisation française et sur le rapport des institutions académiques françaises aux populations colonisées. L'un des marqueurs symboliques les plus frappants de cette proximité institutionnelle entre « École de la République » et théorisation de la colonisation est le rôle joué par Jules Ferry : son nom, que connaît tout écolier français du XXI^e siècle pour le rôle qu'eut le personnage dans l'enseignement scolaire républicain, est aussi étroitement lié à l'argumentation pro-coloniale (association qui est moins reconnue...). Dans un débat sur la question coloniale à l'Assemblée Nationale, Jules Ferry (dont l'un des farouches contradicteurs fut Georges Clémenceau) développait, le 28 juillet 1885, sa position (soutenue par de nombreux intellectuels, dont Victor Hugo, pour son raisonnement économique et humanitaire) :

Il y a un second point, un second ordre d'idées que je dois également aborder [...] : c'est le côté humanitaire et civilisateur de la question. [...] Messieurs, il faut parler plus haut et plus vrai ! Il faut dire ouvertement qu'en effet, les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures... [Rumeurs sur plusieurs bancs à l'extrême gauche.] Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures... Il [le parti républicain] a montré qu'il comprenait bien qu'on ne pouvait pas proposer à la France un idéal politique conforme à celui de nations comme la libre Belgique et comme la Suisse républicaine, qu'il faut autre chose à la France : qu'elle ne peut pas être seulement un pays libre, qu'elle doit aussi être un grand pays exerçant sur les destinées de l'Europe toute l'influence qui lui appartient, qu'elle doit répandre cette influence sur le monde, et porter partout où elle le peut sa langue, ses mœurs, son drapeau, ses armes, son génie. (Applaudissements au centre et à gauche.) Quand vous direz cela au pays, messieurs, comme c'est l'ensemble de cette œuvre, comme c'est la grandeur de cette conception qu'on attaque, comme c'est toujours le même procès qu'on instruit contre vous, aussi bien quand il s'agit d'écoles et de travaux publics que quand il s'agit de politique coloniale, quand vous direz à vos électeurs : « Voilà ce que nous avons voulu faire » soyez tranquilles, vos électeurs vous entendront, et le pays sera avec vous, car la France n'a jamais tenu rigueur à ceux qui ont voulu sa grandeur matérielle,

morale et intellectuelle. (Bravos prolongés à gauche et au centre. – Double salve d’applaudissements – L’orateur en retournant à son banc reçoit les félicitations de ses collègues.)

(J. Ferry, Discours prononcé à la Chambre des Députés, le 28 juillet 1885, «Les fondements de la politique coloniale»)

Il est révélateur que J. Ferry compare la France à d’autres pays francophones situant, ainsi, implicitement, son idéal politique et «l’influence qui lui appartient» par rapport à la question de la langue et de la culture. **La fraternité culturelle et utopique consacrée au moment de la décolonisation sous la notion de « Francophonie » est donc directement liée à la conception des qualités universelles des valeurs et des idéaux politiques de la République française, véhiculés par sa langue.** En 1969, L. S. Senghor, principal concepteur de la Francophonie, se retrouve, lui aussi, à l’Assemblée nationale pour promouvoir ce thème à travers un discours au titre explicite : *La Francophonie comme contribution à la Civilisation de l’Universel*. **Donc la Francophonie fut avant tout linguistique et culturelle. Elle est le fruit d’une dynamique centripète, qui vise à organiser, selon les valeurs de l’ancienne puissance coloniale, les nations qui souhaitent valoriser les intérêts communs hérités d’une histoire partagée.**

Francophonie rime donc avec littérature non-française, qui pour beaucoup est dangereusement proche de « non-littérature française », ce que signale aussi la présence de ces littératures (pourtant françaises, s’il s’agit des Antilles) dans les programmes de littérature comparée. Le concept de francophonie littéraire reconnaît d’un côté la littérarité d’écritures non-nationales et, d’un autre, s’arcboute contre la définition de la littérarité comme altérité dans la langue...

Mais la **Francophonie est** aussi, bien évidemment, **un programme politique et linguistique, dans la lignée des idéaux évoqués par L. S. Senghor, A. Césaire, par C. de Gaulle ; c’est également une idéalisation de la langue véhiculaire d’une pensée supposée héritée des Lumières.** Depuis le *Discours sur l’universalité de la langue française* d’A. De Rivarol (1784) jusqu’aux prises de position de l’actuel Président de la République, **la Francophonie a du mal à se défaire de l’image d’un héritage centré sur la France, qui souhaite en assurer la diffusion, au mieux pour le bien de l’humanité, au pire à des fins géo-stratégiques.** Ainsi, A. de Rivarol, dans des termes proches de ce que l’on peut entendre aujourd’hui, s’appuyait

déjà sur les différences – et différends – entre Anglais et Français pour démontrer la supériorité de la langue française...

Bien que **la Francophonie politique se projette de plus en plus comme un espace du divers** (en témoigne la formule produite à la clôture du sommet de 1995 à Cotonou : « La francophonie sera subversive et imaginative ou ne sera pas ! »), **la pluralité semble souvent être brandie comme camouflage à peine crédible de dynamiques d'assimilation par la langue.**

La persistance de la « Francophonie » reflète directement l'ambition universaliste, à l'extérieur, et assimilationniste, à l'intérieur, de la politique française. La diversité, dans ce contexte, n'est qu'un assez vain mot, qui perd tout mordant, réinvesti dans l'unicité identitaire. Ainsi N. Sarkozy d'insister, dans le débat sur « l'identité nationale » :

Nous ne serions pas ce que nous sommes sans ce que nous ont donné et continuent à nous donner les cultures provençale, bretonne ou alsacienne, sans l'Outre-mer, sans ce que nous ont apporté les Antilles, la Réunion ou Tahiti, l'ouverture qu'elles nous ont donné sur le monde, sans ce que nous ont apporté l'Afrique ou le Maghreb. Regardez ce que la langue française doit à Aimé Césaire ou à Léopold Sedar Senghor. Songez aux trésors que la langue d'Oc a déposé dans notre culture nationale. Notre identité, et c'est le miracle français, est à la fois singulière et plurielle.

Discours de N. Sarkozy, Déplacement dans la Drôme, La Chapelle en Vercors, 12 novembre 2009. On mettra ces quelques phrases en regard des déclarations de L. S. Senghor : « *Au contact des réalités 'coloniales', c'est-à-dire des civilisations ultramarines, l'humanisme français s'était enrichi, s'approfondissait en s'élargissant pour intégrer les valeurs de ces civilisations [...]. Au moment que, par totalisation et socialisation, se construit la Civilisation de l'Universel, il est question de nous servir de ce merveilleux outil, trouvé dans les décombres du régime colonial [...]. La Négritude, l'Arabisme, c'est aussi vous, Français de l'Hexagone !* » («Esprit», novembre 1962).

Cette conception de la diversité culturelle française est évidemment liée à un contexte politique et à une visée rhétorique. Néanmoins, le mythe de la langue intangible, « dépositaire », reste vivace : les cultures extérieures, dans cette vision des choses, « rapportent » à la France. **C'est ce premier projet totalisant, qui surprend : la Francophonie devrait être l'espace d'une langue française décentrée, alors qu'elle a été fondée sur**

des principes d'universalisme de la pensée qui semblent faire écho au projet colonial français. Par ailleurs, nombre de penseurs postcoloniaux soulignent le relatif hermétisme de la République française à une théorisation de la différence, à une conceptualisation de l'altérité. «Francophonie » est alors entendu comme uniformisation de la différence, un « E pluribus unum » à la française...

L'ordre de bataille de cette nouvelle francophonie fut donné par un homme politique, mais il trouve une résonance confuse dans toutes les formes de militantisme « multiculturel » auxquelles J. Chirac fit explicitement appel :

La Francophonie a vocation à appeler toutes les autres langues du monde à se rassembler pour faire en sorte que la diversité culturelle, qui résulte de la diversité linguistique, que (sic) cette diversité soit sauvegardée. Au-delà du français, au-delà de la Francophonie, il nous faut être les militants du multiculturalisme dans le monde pour lutter contre l'étouffement, par une langue unique, des diverses cultures qui font la richesse et la dignité de l'humanité.

Cette prise de position « multiculturaliste » semble en contradiction avec la difficulté que rencontre la République face au concret de la diversité culturelle, ainsi que le relèvent les critiques anglophones, mais aussi par les communautés dont la reconnaissance est problématique dans le contexte français.

Mesurer la francophonie dans son rapport à l'anglophonie, c'est donc rentrer dans le vif d'une relation postcoloniale : *rentrer dans deux rapports à la diversité, influencés simultanément par l'héritage des empires et par la situation contemporaine dominante de l'anglais.* La présence prépondérante du Québec dans « la Francophonie », et sa posture obsidionale contemporaine, modifie aussi la relation dans une mesure rarement évaluée par les critiques anglophones. Par ailleurs, les anglais pluriels dont se sont saisies des communautés politiques très diverses à travers le monde, n'ont rien ou si peu à voir avec la langue uniformisante des multinationales, et peuvent véhiculer un discours subversif.